

DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/065/7.4

Feuillet n° 071

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 31 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 24 Mars 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	50
Votants :	50
Pour :	50
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Patrick BONIN représente Patrick DELAUGEAS.

Excusés : Didier CLERJOUX donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Gérard MERCIER, Jacques MIGNOT, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Edmond Claude DELPY, Marc CHAPON, Mattia TRENTEMONT, Jean-Michel LAGORSE, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Bernard BEAUDRY.

SECRÉTAIRE : M. Bertrand CAGNIART

OBJET : FONDS DE SOUTIEN ECONOMIQUE AU PROFIT DES TPE ET DES CHEFS D'ENTREPRISE EN SITUATION DE FRAGILITE SUITE A LA CRISE SANITAIRE – PROJET DE CONVENTION ENTRE LES INTERCOMMUNALITES ET L'ASSOCIATION INITIATIVE PERIGORD

Il vous est présenté un projet de convention, annexé à la présente note de synthèse. Elle a pour objet la mise en place d'un fonds de soutien économique au profit des TPE et des chefs d'entreprise en situation de fragilité suite à la crise sanitaire.

Elle associe les intercommunalités à l'échelle de la Dordogne, et l'association initiative Périgord.

AR PREFECTURE

024-200041150-20210331-DE20210658 IS-DE
Reçu le 19/04/2021

Le montant de l'enveloppe est abondé par les intercommunalités signataires et Initiative Périgord : la communauté de communes abonde à hauteur de 2 €/habitant soit 45 576 €.
Le fonds sera octroyé aux entreprises sous forme de prêt d'honneur et de subventions.
La convention présente les modalités de fonctionnement prévisionnel de ce fonds et les critères d'éligibilité.

Vous avez été destinataire d'un projet la semaine dernière à l'appui de la note de synthèse.
Il est à noter qu'il ne s'agit que d'un projet de convention dont le détail a été amendé en réunion le lundi 29 mars 2021 avec les différents partenaires.
Au vu du contexte sanitaire et de la prochaine séance du conseil, le projet a été adressé aux conseillers et ce projet de convention a été amené à évoluer suite à la réunion de travail.

Les amendements portés sont de deux ordres :

- **Sur la forme :**

Le dispositif prend le nom de fond intercommunal en lieu et place de fonds départemental au regard des financeurs de ce dispositif.

- **Sur le fond :**

1. **Le fléchage des fonds est comme suit :**

- a. Une enveloppe de 586 314 € au titre de subventions, avec un maximum de 15 000 € par dossier
- b. Une enveloppe de 586 314 € au titre d'avances remboursables, avec une durée de remboursement de 5 années et un différé deux ans.

2. **Comité d'agrément :**

Le droit de vote est confié aux Présidents des EPCI

Vu, la délibération de la commission permanente du conseil régional,

Vu, le projet de convention,

Considérant les effets de la crise sanitaire sur l'activité économique

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet de convention,
- **AUTORISE** la communauté de communes à adhérer à ce fonds et d'y contribuer à raison de 2 € par habitant afin de soutenir les entreprises
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au SRDEII avec la Région Nouvelle Aquitaine autorisant les intercommunalités de Dordogne à instaurer ce dispositif
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 08/04/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET



PAR PREFECTURE

024-200041150-20210331-DE2021065B15-DE
Regu le 19/04/2021